

**DONNÉES SUR
LES FAMILLES
- GUIDE DE L'UTILISATEUR -**

Produit de Statistique Canada numéro [13C0016](#)

Le lecteur peut reproduire sans autorisation des extraits de ces données statistiques à des fins d'utilisation personnelle à condition d'indiquer la source en entier. Les utilisateurs ne sont autorisés à transférer ou à redistribuer aucune partie ou version quelconque de ces données, que ce soit dans leur format original ou modifié et quel que soit le support de diffusion, sauf en vertu d'une entente de distribution établie avec STATISTIQUE CANADA. Une entente écrite préalable est requise avant de procéder à toute autre forme de publication ou de diffusion.

L'utilisation des données du présent ensemble constitue une reconnaissance de la part de l'utilisateur des termes de la licence d'utilisation à la page suivante.

*Division des données régionales et administratives
Statistique Canada
infoddra@statcan.ca*

- Mai 2005 -

Also available in English

ENTENTE DE LICENCE D'UTILISATION FINALE

DROIT D'AUTEUR

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) est le propriétaire ou le concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle (dont les droits d'auteur) rattachés à ce produit de données. Sur paiement de la redevance requise, vous (appelés ci-après «le titulaire de la licence») obtenez une licence non exclusive, incessible et non transmissible d'utilisation de ce produit de données conformément aux modalités de la présente entente. Cette licence ne constitue pas la vente d'une partie ou de la totalité des droits du (des) propriétaire(s).

CONDITIONS D'UTILISATION

1. Tous les avis de droit d'auteur et de propriété et les conditions d'utilisation liés à ce produit de données doivent être communiqués à tous les utilisateurs de ce produit de données.
2. Le titulaire de la licence ne doit pas transférer ce produit de données, ni l'emmagasiner dans un réseau électronique à l'intention de plus de trois (3) utilisateurs à moins d'obtenir au préalable une permission écrite de Statistique Canada et de payer les frais supplémentaires exigés.
3. Le titulaire de la licence ne doit louer, donner à bail, prêter, accorder en vertu d'une sous-licence, ni transférer ou vendre aucune partie du produit de données ni aucun des droits prévus par la présente entente à quelque personne à l'extérieur de l'organisme titulaire de la licence ou à quelque autre organisme.
4. Le titulaire de la licence ne doit ni désassembler, ni décompiler, ni décortiquer de quelque façon que ce soit les logiciels qui font partie de ce produit de données.
5. Le titulaire de la licence ne doit utiliser aucune partie de ce produit de données pour élaborer ou mettre au point tout autre produit de données ou tout autre service de données à des fins de diffusion ou de mise en marché.
6. Le titulaire de la licence a droit de faire un usage raisonnable du contenu de ce produit de données uniquement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements complémentaires extraits du produit de données dans de tels documents. Dans tous ces cas, la source des données doit être citée dans tous les documents et toutes les communications au moyen de la mention suivante qui doit figurer au bas de chaque tableau et graphique:
Source (ou «Adapté de», s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue du produit, et date de référence du produit.
7. Le titulaire de la licence devra obtenir la permission de Statistique Canada avant de publier une quantité importante de données extraites du produit de données sous quelque format que ce soit.
8. Toute violation de la présente entente la rend nulle et sans effet. La présente entente sera automatiquement résiliée, sans préavis, si le titulaire de la licence ne respecte pas l'une quelconque de ses modalités. Suite à une résiliation, le titulaire de la licence doit immédiatement retourner ce produit de données à Statistique Canada ou le détruire et certifier sa destruction par écrit à Statistique Canada.

GARANTIES ET DÉSISTEMENTS

Le produit de données est fourni «tel quel», et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

ACCEPTATION DES CONDITIONS

Il VOUS INCOMBE de veiller à ce que votre utilisation de ce produit de données soit conforme aux modalités de la présente entente et de demander préalablement à Statistique Canada la permission écrite d'utiliser le produit à des fins qui ne sont pas autorisées ou précisées dans la présente entente.

TOUTE UTILISATION QUELLE QU'ELLE SOIT DE CE PRODUIT DE DONNÉES ATTESTE QUE VOUS ACCEPTEZ LES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE ENTENTE.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à:

Services d'octroi de licences
Division du marketing, Statistique Canada
Immeuble R.H. Coats, 9ième étage, section A
Ottawa (Ontario) K1A 0T6, Canada

Courriel : licensing@statcan.ca
Téléphone : (613) 951-1122
Télécopieur : (613) 951-1134

© Statistique Canada, 2003

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
SECTION I -- LES DONNÉES	5
Source des données	5
Qualité des données	6
Confidentialité et arrondissement.....	8
Suppression des données.....	8
Calcul de la mesure de faible revenu	10
Mesure de faible revenu selon le type de famille	11
SECTION II -- LES TABLEAUX DE DONNÉES	13
Contenu des tableaux de données	13
Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique	20
SECTION III -- GLOSSAIRE	23
SECTION IV -- GÉOGRAPHIE	35
Niveaux géographiques - Géographie postale.....	36
Comment additionner les régions postales en évitant les doubles comptes	41
Fichiers de concordance	43
Fichier d'ancien/nouvel itinéraire.....	43
Niveaux géographiques - Géographie du recensement.....	45
Niveaux géographiques - Géographie spéciale	48
Fichiers de conversion	49
NOUS INVITONS VOS COMMENTAIRES.....	51
PRODUITS DE DONNÉES DISPONIBLES.....	52
CENTRES DE CONSULTATION RÉGIONAUX	53

INTRODUCTION

La planification urbaine, la politique sociale et l'élaboration de stratégies locales de mise en marché : autant d'activités qui requièrent des connaissances approfondies des caractéristiques socio-économiques régionales. La Division des données régionales et administratives (DDRA) produit diverses sources de données pouvant contribuer de façon importante à ces connaissances.

La banque de données sur les familles constitue une de ces sources. Elle est établie à partir de renseignements tirés des déclarations de revenus des particuliers et est mise à jour et diffusée annuellement.

À partir des données de 1994, deux nouveaux tableaux donnent un total de 16 tableaux statistiques.

Depuis les données de 1995, un 17^e tableau est ajouté à la série; ce dernier tableau examine les faibles revenus parmi les familles selon les *mesures de faible revenu (MFR)*. À partir des données de 1997, la banque des données comprend un nouveau tableau (18^{ième}) identifiant les familles à faible revenu après impôt, fondées sur la *mesure de faible revenu après impôt*. Tous ces tableaux sont disponibles pour plus de 30 000 régions géographiques.

Depuis 1990, certains changements mineurs ont été apportés à divers tableaux statistiques, selon les exigences des clients et les détails disponibles à partir des déclarations de revenus. Voir *Revenu total* dans le Glossaire. La section « Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique » comprend une liste de modifications additionnelles faites aux tableaux standard.

Note : Pour obtenir des renseignements sur les aînés, veuillez consulter le produit de Statistique Canada numéro [89C0022](#) – Aînés.

SECTION I -- LES DONNÉES

Source des données

Le développement des données familiales régionales (appelé le fichier sur la famille T1 ou le FFT1) est basé sur le concept de la famille de recensement. Ce concept, spécifique à Statistique Canada, est semblable au concept traditionnel d'une famille. Les données familiales régionales incluent le(s) parent(s) et les enfants (c.-à-d. les enfants qui ne vivent pas avec leur conjoint et qui n'ont pas d'enfants) qui habitent le même domicile.

Débutant avec l'année d'imposition 1992, les couples en union libre furent reconnus comme une catégorie séparée sur le formulaire d'impôt général T1. Par conséquent, la couverture de familles comptant un couple (dans lesquelles sont incluses les familles en union libre) est très élevée. Cette comparaison fut effectuée en se servant des estimations provenant de la Division de la démographie, Statistique Canada (voir figure 1). À compter des données de 2000, les couples de même sexe qui ont identifié leur conjoint sont comptés comme des couples en union libre, et sont compris dans la catégorie de familles comptant un couple.

L'univers de départ pour l'élaboration des unités familiales comprend toutes les personnes ayant produit une déclaration de revenus (les déclarants) pour l'année de référence. Cet univers de départ comprend approximativement les deux tiers de la population canadienne. Les unités familiales sont élaborées à partir des renseignements tirés des déclarations soumises par les membres déclarants de la famille.

Dans un premier temps, on procède à l'appariement des membres déclarants de la famille, les enfants y compris, à l'aide de liens communs (p. ex. le numéro d'assurance sociale du conjoint, le même nom, la même adresse). Avant 1993, les enfants non déclarants étaient identifiés à partir de l'information contenue dans la déclaration d'impôt de leurs parents. Des renseignements provenant du programme fédéral d'Allocations familiales étaient aussi utilisés pour faciliter leur identification. Depuis 1993, les enfants sont ajoutés à la famille à l'aide du fichier de Prestations fiscales canadiennes pour enfants, des fichiers de naissance provinciaux et des années précédentes du FFT1.

Les déclarants qui n'ont pas été appariés à une famille deviennent des personnes hors famille. Il se peut que les personnes hors famille habitent avec une famille à laquelle ils sont apparentés (p. ex. un beau-frère, un cousin, un grand-parent) ou à laquelle ils ne sont pas apparentés (p. ex. locataire, co-chambreur). Il se peut aussi qu'ils habitent soit avec une autre personne hors famille ou seuls.

De ce processus résulte une banque de données dont les effectifs s'approchent de la population totale du Canada. Cette banque de données renferme de l'information sur les différentes sources de revenu (information obtenue auprès des déclarants), ainsi que divers indicateurs démographiques (obtenus autant auprès des déclarants que des non déclarants).

Les déclarations de revenus sont principalement remplies au printemps suivant l'année de référence. L'information géographique des tableaux provient des adresses postales inscrites sur les déclarations au moment où elles ont été remplies.

Qualité des données

Les données qui apparaissent dans les tableaux proviennent directement de la banque de données, laquelle est établie à partir des déclarations d'impôt et du fichier des Prestations fiscales canadiennes pour enfants. L'information sur les revenus est obtenue auprès des déclarants et comprend aussi le revenu de leur conjoint non-déclarant ou de leur(s) enfant(s). L'information démographique comprend les déclarants ainsi que les conjoints et les enfants non déclarants, telle que l'estimation du nombre total de « déclarants et dépendants ».

Les estimations dérivées de la banque de données se rapprochent des estimations obtenues par les comptes de population. Les taux de couverture selon le genre de famille de la population dans cette banque de données sont rapportés ci-dessous (figure 1).

FIGURE 1 - TAUX DE COUVERTURE, 2003

Taux de couverture Comparaison entre le Fichier sur la famille T1 et les estimations de la population selon le genre de famille			
	Ensemble des familles	Familles comptant un couple	Familles monoparentales
DDRA (excluant les territoires)	8 744 670	7 300 130	1 444 560
Démographie ⁽¹⁾	8 701 673	7 335 297	1 366 376
Couverture	100,49 %	99,52 %	105,72 %

(1) Les estimations de la population provenant de la Division de la démographie ne comprennent pas les couples de même sexe.

Sources : Les estimations de la population proviennent de la Division de la démographie (*Statistiques démographiques annuelles*, numéro 91-213-XPB au catalogue de Statistique Canada, 2004); les comptes du Fichier sur les familles T1 sont tirés de la banque de données sur la famille de la Division des données régionales et administratives, données non-publiées.

La plupart des enfants ne produisent pas de déclaration parce qu'ils n'ont pas de revenu ou que celui-ci est minime.

De la même façon, certaines personnes âgées qui n'ont, pour tout revenu, que la pension de la Sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti ne produisent pas non plus de déclaration puisque leur revenu est trop faible ou non imposable. Toutefois, le pourcentage de personnes âgées produisant des déclarations s'est accru depuis l'entrée en vigueur, en 1986, du crédit d'impôt pour la taxe fédérale sur les ventes et, en 1989, du crédit d'impôt pour la taxe sur les produits et services. En 2003, 95 % des personnes âgées ont rempli des déclarations, comparativement à 75 % en 1989 (lorsqu'on compare les déclarants âgés de 65 ans et plus aux estimations de la population correspondante au 1^{er} juillet 2004, publiées dans *Statistiques démographiques annuelles*, numéro 91-213 au catalogue de Statistique Canada).

L'introduction en 1986 de la taxe fédérale de vente, et en 1989 de la taxe des produits et services (TPS) résulte aussi en un nombre plus élevé de familles à faible revenu remplissant des déclarations d'impôt. Par conséquent, le revenu familial médian selon les déclarations d'impôt (FFT1) est inférieur à la médiane calculée suivant l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC). À partir de 1992, le revenu total familial selon le FFT1 inclut le revenu des conjoints non déclarants, lequel est identifié par le conjoint déclarant. Ceci a comme effet d'augmenter le revenu familial et sa médiane. À compter des données de 2001, les revenus de salaires et traitements des conjoints non déclarants peuvent, dans certains cas, être identifiés à partir des registres des gains T4.

La comparaison des revenus médians familiaux basés sur les impôts (FFT1) et sur l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de Statistique Canada est démontrée au tableau suivant (figure 2). L'EFC fut remplacée par l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), et la définition de la famille fut aussi changée pour la EDTR.

FIGURE 2 - COMPARAISON DES REVENUS FAMILIAUX

Année	Revenu médian, toutes familles		Ratio (FFT1/EFC)
	FFT1	EFC	
1990	42 700	44 783	95,3 %
1991	42 900	45 368	94,6 %
1992	43 500	46 175	94,2 %
1993	43 000	45 583	94,3 %
1994	43 300	46 908	92,3 %
1995	44 200	47 124	93,8 %
1996	44 800	48 023	93,3 %
1997	45 900	48 862	93,9 %
1998	47 300	...	...
1999	48 600	...	...
2000	50 800	55 016	92,3 %
2001	53 500	...	...
2002	55 000	...	...
2003	56 000	...	...

Nota : Ces médianes FFT1 sont puisées de la banque de données décrite dans le présent document; les médianes de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) proviennent de la publication annuelle 13-208, *Revenu des*

familles, familles de recensement. Les estimations de l'EFC excluent les Territoires (et le Nunavut en 1997) tandis que les médianes FFT1 incluent le Nord. La médiane FFT1 pour 2000 est comparée aux données du recensement de 2001 (revenu pour 2000).

Confidentialité et arrondissement

Toutes les données sont soumises aux procédures d'arrondissement et de la suppression.

Afin d'assurer la confidentialité des renseignements des Canadiens, les comptes sont arrondis. Cela peut modifier les chiffres à la hausse, à la baisse ou pas du tout et peut avoir un impact sur les résultats des calculs. Par exemple, lors du calcul d'un pourcentage à partir de chiffres arrondis, le résultat peut être faussé puisque le numérateur et le dénominateur ont tous deux été arrondis. Cette déformation risque d'être plus importante avec les petits nombres.

Tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Depuis 1990, les données représentent un compte de 15 ou plus et sont arrondies à 10 près. Par exemple, un compte de 15 dans une cellule serait arrondi à 20 et un compte de 24 serait aussi arrondi à 20.

En ce qui concerne les données de 1988 et 1989, tous les comptes représentent 25 et plus et sont arrondis à 25 près, et toutes les sommes déclarées sont arrondies à 1 000 \$ près.

En ce qui a trait aux données obtenues jusqu'à 1987 inclusivement, tous les comptes sont arrondis de façon aléatoire à 5 près. Les sommes déclarées n'ont pas été arrondies, mais ajustées par rapport à l'arrondissement des comptes.

Nota : Les *comptes* représentent le nombre de personnes.
Les *sommes* sont les montants agrégés qui ont été déclarés.

Suppression des données

Dans le but d'assurer la confidentialité, les cellules de données sont supprimées lorsque :

- une région comporte moins de 100 déclarants,
- une cellule représente moins de 15 déclarants¹,
- une cellule est dominée par un seul déclarant.

La suppression des données peut se produire :

i) dans une région :

- si une des catégories de revenu est supprimée, une seconde catégorie doit l'être également pour éviter que ne soient divulguées des données confidentielles par recoupement (appelée divulgation par recoupements) (voir la figure 3);
- si l'une des catégories « sexe » est supprimée, l'autre doit l'être également afin

¹ De même, le revenu médian est omis quand le compte arrondi est moins de 30 (15 de chaque côté de la médiane).

- d'éviter la divulgation (voir la figure 3);
- lorsqu'une catégorie d'âge est supprimée, un autre groupe d'âge doit l'être aussi pour éviter la divulgation par recoupements.

ii) entre les régions :

- si un montant variable est supprimé dans une région, il doit l'être également dans les autres régions pour éviter la divulgation par recoupements.

**FIGURE 3 - SUPPRESSION DES DONNÉES SUR LE REVENU,
UN EXEMPLE**

Montants (millions de dollars)			
	Hommes	Femmes	Total
Traitements/salaires/commissions	6,7	3,4	10,2
Revenu d'emploi autonome	0,3	0,2	0,5
Dividendes et intérêts	1,2	1,1	2,3
Assurance-emploi	0,7	0,3	1,0
Sécurité de la vieillesse et versement net des suppléments fédéraux	0,7	0,5	1,1
Régime de pensions du Canada/de rentes du Québec	1,1	0,5	1,6
Pensions privées	1,9	0,4	2,3
Prestations fiscales canadiennes pour enfants	x	x*	0,1
Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée	x**	x**	0,2
Indemnités pour accidents du travail	0,1	0,1	0,2
Assistance sociale	0,2	0,2	0,5
Crédits d'impôt provinciaux remboursables	0,1	0,1	0,2
Revenu d'un régime enregistré d'épargne-retraite	0,1	0,1	0,2
Autres revenus	0,6	0,6	1,2
Revenu total	14,5	7,8	22,3

X Confidentiel lorsqu'il y a moins de 15 déclarants. (Dans les fichiers fournis aux clients, le « X » est remplacé par un « 0 ».)

X* Une seconde cellule pour la même variable a été supprimée pour éviter la divulgation par recoupements.

X** La valeur d'une autre variable a été supprimée ailleurs dans le tableau pour éviter la divulgation par recoupements.

Calcul de la mesure de faible revenu

La mesure de faible revenu (MFR) est une mesure relative du faible revenu. La MFR représente un pourcentage fixe (50 %) du revenu familial ajusté médian où *ajusté* indique une considération pour les besoins de la famille. L'ajustement de la taille de la famille utilisé dans le calcul de la mesure du faible revenu reflète le précepte selon lequel les besoins familiaux augmentent avec la taille de la famille. On considère qu'une famille a un faible revenu lorsque son revenu est inférieur à la mesure du faible revenu pour son type et pour sa taille de famille.

Les étapes suivantes décrivent la méthode pour calculer les mesures de faible revenu (MFR) et pour identifier la population à faible revenu des familles de recensement et des personnes hors famille. Le même procédé est utilisé pour obtenir les MFR avant impôt et les MFR après impôt, mais une variable différente sert à chacun des calculs. La variable du revenu total sert à calculer la MFR avant impôt, alors que la variable du revenu après impôt sert à calculer la MFR après impôt. (Voir la section III - Glossaire pour la définition de ces variables.) Ces deux variables sont ajustées afin de tenir compte des gains en capitaux.

Voici les grandes lignes du calcul de la mesure de faible revenu (MFR). Cette mesure est calculée pour les familles de recensement.

1. Déterminer pour chaque famille la « taille ajustée de la famille » où un premier adulte est représenté par 1,0. Tous les autres adultes et enfants âgés de 16 ans ou plus sont représentés par 0,4 et tous les enfants de moins de 16 ans, par 0,3 (sauf dans les familles monoparentales où le premier enfant est représenté par 0,4). Chaque personne hors famille est représentée par 1,0.
2. Calculer le « revenu familial ajusté » de chaque famille en divisant le revenu familial par la « taille ajustée de la famille ». Pour les personnes hors famille dont la taille ajustée de la famille est de 1,0, le « revenu familial ajusté » représente le revenu de la personne.
3. Déterminer le « revenu familial ajusté » médian qui désigne le revenu familial ajusté par rapport auquel 50 % des familles, y compris les personnes hors famille, ont un revenu familial ajusté moindre et 50 %, un revenu supérieur.
4. La MFR d'une famille de taille un est 50 % du « revenu familial ajusté » médian, et la MFR des autres types de familles est égale à cette valeur multipliée par la « taille ajustée de la famille ».
5. Les familles à faible revenu et les personnes hors familles à faible revenu ont des revenus inférieurs à la MFR de leur type de famille. Les familles à faible revenu et les personnes hors familles dont les revenus sont égaux ou supérieurs à la MFR de leur type de famille ne sont pas considérées comme ayant de faibles revenus.
6. Ce procédé est répété pour chacune des années. Les MFR de chaque année sont donc dérivées des revenus déclarés pour cette année.

Mesure de faible revenu selon le type de famille

Les figures 4 et 5 donnent un aperçu des mesures de faible revenu avant impôt et après impôt pour 2002. Les deux figures ont le même format. Divers types de familles y sont identifiées, notamment les familles monoparentales (un adulte ayant un, deux et 18 enfants), les familles comptant un couple (deux adultes ayant zéro, un, deux et 18 enfants), les familles monoparentales ou comptant un couple ayant des enfants plus âgés et moins âgés (un à quatre adultes ayant zéro, un et deux enfants) et les personnes hors famille (un adulte, aucun enfant). Les familles à faible revenu et les personnes hors famille à faible revenu ont des revenus (familiaux) inférieurs à la MFR pour leur type de famille.

FIGURE 4 - MESURES DE FAIBLE REVENU (MFR) AVANT IMPÔT, 2003

Nombre d'adultes *	Nombre d'enfants de moins de 16 ans				
	0	1	2		18
1	14 650 \$	20 510 \$	24 905 \$		95 225 \$
2	20 510 \$	24 905 \$	29 300 \$		99 620 \$
3	26 370 \$	30 765 \$	35 160 \$		
4	32 230 \$	36 625 \$	41 020 \$		
...					

* Comprend les parents/conjoints, les enfants de 16 ans et plus ainsi que le premier enfant des familles monoparentales sans égard pour son âge.

Exemple: La MFR avant impôt de 2003 d'une personne hors famille est de 14 650 \$, alors que celle d'une famille monoparentale ayant deux enfants de 15 ans et moins est se chiffre à 24 905 \$.

La MFR avant impôt peut être calculée pour toutes les tailles de familles en multipliant 14 650 \$ par le « facteur familial ajusté » approprié pour une taille de famille particulière. Par exemple, la MFR avant impôt d'une famille comptant un couple ayant deux enfants de plus de 15 ans est de 32 230 \$. Ce montant a été obtenu en multipliant 14 650 \$ par 2,2.

FIGURE 5 - MESURES DE FAIBLE REVENU (MFR) APRÈS IMPÔT, 2003

Nombre d'adultes *	Nombre d'enfants de moins de 16 ans				
	0	1	2		18
1	12 750 \$	17 850 \$	21 675 \$		82 875 \$
2	17 850 \$	21 675 \$	25 500 \$		86 700 \$
3	22 950 \$	26 775 \$	30 600 \$		
4	28 050 \$	31 875 \$	35 700 \$		
...					

* Comprend les parents/conjoints, les enfants de 16 ans et plus ainsi que le premier enfant des familles monoparentales sans égard pour son âge.

Exemple : La MFR après impôt de 2003 d'une personne hors famille est de 12 750 \$, alors que celle d'une famille monoparentale ayant deux enfants de 15 ans ou moins se chiffre à 21 675 \$.

La MFR après impôt peut être calculée pour toutes les tailles de famille en multipliant 12 750 \$ par le « facteur familial ajusté » approprié pour une taille de famille particulière. Par exemple, la MFR après impôt d'une famille comptant un couple ayant deux enfants de plus de 15 ans est de 28 050 \$. Ce montant a été obtenu en multipliant 12 750 \$ par 2,2.

Autres statistiques sur le faible revenu

En plus de l'information sur les familles de recensement tirée des fichiers administratifs qui est décrite dans le présent guide de l'utilisateur, on peut également obtenir des statistiques sur le faible revenu pour les familles économiques et de recensement à partir de l'Enquête sur les finances des consommateurs (jusqu'à 1997) et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (à partir de 1993). Ces données comprennent à la fois les seuils de faible revenu (SFR) et les mesures de faible revenu (MFR). Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6, (613 - 951-7355, sans frais 1-888-297-7355, télécopieur 613 - 951-3253, Internet : revenu@statcan.ca).

SECTION II -- LES TABLEAUX DE DONNÉES

Contenu des tableaux de données

Tableau 1 : Tableau sommaire

- Comptes des déclarants
- Comptes de toutes les personnes (déclarants et dépendants) par groupe d'âge : moins de 15 ans, 15 à 64 ans, 65 ans et plus et total
- Comptes de l'ensemble des familles (familles comptant un couple et familles monoparentales) et du nombre de personnes dans les familles; des comptes semblables sont aussi montrés pour les familles comptant un couple, les familles monoparentales et les personnes hors famille
- Revenu total médian et revenu total par habitant pour l'ensemble des familles, pour les familles comptant un couple, les familles monoparentales et les personnes hors famille
- Comptes de toutes les familles ayant un revenu d'emploi, de personnes hors famille ayant un revenu d'emploi, et les revenus d'emploi médians
- Comptes de familles comptant un couple avec deux soutiens, de familles avec le père comme seul soutien, de familles avec la mère comme seul soutien, et le revenu d'emploi médian de ces familles
- Comptes de l'ensemble des familles et de personnes hors famille recevant des transferts gouvernementaux et le montant moyen des transferts gouvernementaux.
- Comptes de familles avec au moins un membre de la famille ayant reçu un revenu du travail; le nombre de familles recevant l'assurance-emploi et le montant moyen reçu; comptes de personnes hors famille ayant un revenu du travail, le nombre de personnes hors famille recevant l'assurance-emploi et le montant moyen reçu

Tableau 2 : Personnes selon le groupe d'âge et le type de famille

- Comptes de parents et d'enfants dans les familles comptant un couple, par groupe d'âge
- Comptes de parents et d'enfants dans les familles monoparentales, par groupe d'âge
- Compte des personnes hors famille, par groupe d'âge
- Compte et pourcentage de toutes les personnes par groupe d'âge
- Âge moyen des personnes

Tableau 3 : Familles selon l'âge du partenaire/parent aîné et le nombre d'enfants

Tableau 3a :

- Comptes des familles comptant un couple selon l'âge du partenaire/parent aîné et le nombre d'enfants
- Taille moyenne de toutes les familles comptant un couple et des familles comptant un couple avec enfants, selon l'âge du partenaire/parent aîné
- Revenu total médian des familles comptant un couple selon le nombre d'enfants, de toutes les familles comptant un couple, et des familles comptant un couple avec enfants

Tableau 3b :

- Comptes des familles monoparentales selon l'âge du parent et le nombre d'enfants
- Comptes des familles monoparentales masculines et féminines (et total) selon l'âge du parent
- Taille moyenne des familles monoparentales selon l'âge du parent
- Revenu total médian des familles monoparentales selon le nombre d'enfants et le sexe du parent

Tableau 3c :

- Comptes de l'ensemble des familles selon le nombre d'enfants et selon l'âge du partenaire/parent (aîné)
- Taille moyenne de l'ensemble des familles et des familles avec enfants, selon l'âge du partenaire/parent (aîné)
- Revenu total médian de l'ensemble des familles selon le nombre d'enfants, de l'ensemble des familles et des familles avec enfants

Tableau 4 : Distribution du revenu total selon le type de famille et l'âge**Tableau 4a :**

- Comptes des familles comptant un couple selon l'âge du partenaire aîné et selon certains regroupements cumulatifs du revenu total familial; revenu total familial médian selon l'âge du partenaire aîné

Tableau 4b :

- Comptes des familles monoparentales selon l'âge du parent et selon certains regroupements cumulatifs du revenu total familial; revenu total familial médian selon l'âge du parent

Tableau 4c :

- Comptes des personnes hors famille selon l'âge et selon certains regroupements cumulatifs du revenu total; revenu total médian des personnes hors famille selon l'âge

Tableau 5 : Familles selon le revenu total et le nombre d'enfants**Tableau 5a :**

- Comptes des familles comptant un couple selon le nombre d'enfants et selon certains regroupements cumulatifs du revenu total familial, montrant aussi le revenu total familial médian selon le nombre d'enfants

Tableau 5b :

- Comptes des familles monoparentales selon le nombre d'enfants et selon certains regroupements cumulatifs du revenu total familial, montrant aussi le revenu total familial médian selon le nombre d'enfants

Tableau 6 : Sources de revenu pour tous les types de familles

- Sources de revenu (nombre de personnes déclarant ainsi que montant déclaré) pour les familles comptant un couple, les familles monoparentales, les personnes hors famille et le total pour tous genres de familles.
- Les sources de revenu sont :
 - Revenu d'emploi (total)
 - Traitements, salaires et commissions
 - Revenu d'emploi autonome
 - des pêches et de l'agriculture
 - d'autres emplois autonomes
 - Revenu d'investissements (de placements)
 - Transferts gouvernementaux (total)
 - Assurance-emploi
 - Prestations de la pension de la Sécurité de la vieillesse /versement net de suppléments fédéraux
 - Prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ)
 - Prestations fiscales canadiennes pour enfants
 - Crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS)/taxe de vente harmonisée (TVH)
 - Indemnités pour accidents du travail
 - Assistance sociale
 - Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales
 - Pensions privées
 - Revenu d'un REER
 - Autres revenus
 - Revenu total

Tableau 7 : Profil de dépendance économique des familles comptant un couple

Pour toutes les familles comptant un couple, pour les partenaires masculins, pour les partenaires féminins, pour les enfants et pour la population totale : le nombre déclarant un revenu d'emploi et la valeur déclarée, ainsi que le nombre déclarant des paiements de transfert et la valeur déclarée. Les paiements de transfert identifiés sont :

- Total, tous les paiements de transfert gouvernementaux
- Assurance-emploi
- Crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS)/taxe de vente harmonisée (TVH)
- Prestations fiscales canadiennes pour enfants
- Prestations de la pension de la Sécurité de la vieillesse /versement net de suppléments fédéraux
- Prestations du Régime de pensions du Canada (RPC)/Régime de rentes du Québec (RRQ)
- Indemnités pour accidents du travail
- Assistance sociale
- Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales
- Pensions privées

Tableau 8 : Profil de dépendance économique des familles monoparentales et des personnes hors famille

Pour toutes les familles monoparentales, pour les parents, pour les enfants, pour les personnes hors famille et pour la population totale : le nombre déclarant un revenu d'emploi et la valeur déclarée, ainsi que le nombre déclarant des paiements de transfert et la valeur déclarée. Les paiements de transfert identifiés sont :

- Total, tous les paiements de transfert gouvernementaux
- Assurance-emploi
- Crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS)/taxe de vente harmonisée (TVH)
- Prestations fiscales canadiennes pour enfants
- Prestations de la Sécurité de la vieillesse / versement net de suppléments fédéraux
- Prestations du Régime de pensions du Canada (RPC)/Régime de rentes du Québec (RRQ)
- Indemnités pour accidents du travail
- Assistance sociale
- Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales
- Pensions privées

Tableau 9 : Profil du revenu du travail des familles comptant un couple

- Comptes des familles comptant un couple, des partenaires masculins, des partenaires féminins et des enfants dans ces familles, et de la population totale
- Pour les familles comptant un couple, pour les partenaires masculins, pour les partenaires féminins, pour les enfants dans ces familles et pour la population totale : nombre de personnes ayant un revenu du travail et la valeur totale déclarée.
- Les revenus identifiés sont :

Revenu total
Revenu du travail
Revenu d'emploi
Traitements, salaires et commissions
Revenu d'emploi autonome
Assurance-emploi

Tableau 10 : Profil du revenu du travail des familles monoparentales et des personnes hors famille

- Comptes des familles monoparentales, des parents et des enfants, des personnes hors famille et de la population totale
- Pour les familles monoparentales, pour les parents et les enfants dans ces familles, pour les personnes hors famille et pour la population totale : nombre de personnes ayant un revenu du travail et la valeur totale déclarée.
- Les revenus identifiés sont :

Revenu total
Revenu du travail
Revenu d'emploi

Traitements, salaires et commissions
Revenu d'emploi autonome
Assurance-emploi

Tableau 11 : Déclarants et dépendants avec revenu du travail selon le groupe d'âge et le sexe

- Comptes des personnes selon le groupe d'âge et le sexe
- Comptes des personnes ayant un revenu du travail selon le groupe d'âge et le sexe
- Taux de participation des personnes ayant un revenu du travail selon le groupe d'âge et le sexe

Tableau 12 : Bénéficiaires d'assurance-emploi selon le groupe d'âge et le sexe

- Comptes des personnes ayant un revenu du travail selon le groupe d'âge et le sexe
- Comptes des bénéficiaires d'assurance-emploi selon le groupe d'âge et le sexe

Tableau 13 : Familles avec un ou deux soutiens selon le nombre d'enfants (incluant seulement les partenaires/parents avec un revenu d'emploi non négatif)

- Nombre de déclarants, revenu d'emploi total des partenaires ou du parent déclaré et le revenu d'emploi médian des partenaires ou du parent pour :

familles comptant un couple avec l'homme comme soutien, selon le nombre d'enfants
familles comptant un couple avec la femme comme soutien, selon le nombre d'enfants
familles comptant un couple avec deux soutiens, selon le nombre d'enfants
familles monoparentales selon le nombre d'enfants

Nota : ce tableau exclut les familles avec un partenaire/parent (un ou l'autre dans les familles comptant un couple, ou le seul parent dans les familles monoparentales) ayant déclaré un revenu d'emploi négatif, et les familles avec les parents (dans les familles comptant un couple, ou le seul parent dans les familles monoparentales) sans revenu d'emploi.

Tableau 14 : Familles époux-épouse selon la contribution de l'épouse au revenu d'emploi des époux (incluant seulement les époux avec un revenu d'emploi non négatif)

Tableau 14a :

- Comptes des familles époux-épouse selon le nombre d'enfants et selon la contribution de l'épouse au revenu d'emploi du couple

Tableau 14b :

- Comptes des familles époux-épouse selon l'âge de l'épouse et selon la contribution de l'épouse au revenu d'emploi du couple

Tableau 14c :

- Comptes des familles époux-épouse selon le revenu d'emploi des époux et selon la contribution de l'épouse au revenu d'emploi du couple
Nota : ce tableau exclut
 1. les couples de même sexe,
 2. les familles avec un époux (l'un ou l'autre) ayant déclaré un revenu d'emploi négatif, et
 3. les familles avec les parents sans revenu d'emploi.

Tableau 15 : Unités familiales et enfants selon l'âge des enfants

- Comptes des familles (comptant un couple, monoparentales et total de l'ensemble des familles) selon l'âge des enfants
- Comptes des enfants dans les familles (comptant un couple, monoparentales et total de l'ensemble des familles) selon l'âge des enfants
- Les groupes d'âge sont les suivants :

Tous les enfants ayant moins de 6 ans
 Tous les enfants de 6 à 14 ans
 Tous les enfants de 15 à 17 ans
 Certains moins de 6 ans et certains de 6 à 14 ans
 Certains moins de 6 ans et certains de 15 à 17 ans
 Certains de 6 à 14 ans et certains de 15 à 17 ans
 Certains moins de 6 ans, certains de 6 à 14 ans et certains de 15 à 17 ans
 Tous les enfants ayant moins de 18 ans
 Certains moins de 18 ans et certains de 18 ans et plus
 Tous les enfants de 18 ans et plus

Tableau 16 : Familles et personnes selon la langue du formulaire d'impôt

- Comptes des familles comptant un couple, des familles monoparentales, des personnes hors famille et total selon la langue du formulaire d'impôt
- Comptes du nombre de personnes dans les familles comptant un couple et dans les familles monoparentales, de personnes hors famille et total selon la langue du formulaire d'impôt
- Les catégories de langue sont :

Tous anglais
 Tous français
 Certains anglais et certains français
 Total

Tableau 17 : Faible revenu (basé sur les mesures de faible revenu, MFR, avant impôt)

Ce tableau comprend les renseignements suivants pour les familles comptant un couple, les familles monoparentales, les personnes hors famille et l'ensemble de ces trois groupes :

- le nombre de familles selon le nombre d'enfants et le compte total
- le revenu familial médian avant impôt selon le nombre d'enfants et le compte total
- le nombre de personnes dans une famille selon le nombre d'enfants et le compte total

- le nombre d'enfants âgés de 0 à 17 ans selon le nombre d'enfants dans la famille et le compte total
- le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus selon le nombre d'enfants dans la famille et le compte total

Ces mêmes renseignements sont offerts pour les familles comptant un couple, les familles monoparentales et les personnes hors famille à faible revenu ainsi que pour l'ensemble de ces trois groupes :

- le nombre de familles selon le nombre d'enfants et le compte total
- le revenu familial médian avant impôt selon le nombre d'enfants et le compte total
- le nombre de personnes dans une famille selon le nombre d'enfants et le compte total
- le nombre d'enfants âgés de 0 à 17 ans selon le nombre d'enfants dans la famille et le compte total
- le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus selon le nombre d'enfants dans la famille et le compte total

Tableau 18 : Faible revenu après impôt (basé sur les mesures de faible revenu, MFR, après impôt)

Ce tableau comprend les renseignements suivants pour les familles comptant un couple, les familles monoparentales, les personnes hors famille et l'ensemble de ces trois groupes :

- le nombre de familles selon le nombre d'enfants et le compte total
- le revenu familial médian après impôt selon le nombre d'enfants et le compte total
- le nombre de personnes dans une famille selon le nombre d'enfants et le compte total
- le nombre d'enfants âgés de 0 à 17 ans selon le nombre d'enfants dans la famille et le compte total
- le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus selon le nombre d'enfants dans la famille et le compte total

Ces mêmes renseignements sont offerts pour les familles comptant un couple, les familles monoparentales et les personnes hors famille à faible revenu ainsi que pour l'ensemble de ces trois groupes :

- le nombre de familles selon le nombre d'enfants et le compte total
- le revenu familial médian après impôt selon le nombre d'enfants et le compte total
- le nombre de personnes dans une famille selon le nombre d'enfants et le compte total
- le nombre d'enfants âgés de 0 à 17 ans selon le nombre d'enfants dans la famille et le compte total
- le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus selon le nombre d'enfants dans la famille et le compte total

Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique

Ensemble des tableaux :

- le revenu dans les tableaux peut être le revenu de n'importe quel membre de la famille.
- les tranches de revenu sont cumulatives et non pas discrètes (depuis 1993). Ceci veut dire qu'une personne avec un revenu de 100 000 \$ sera incluse dans la catégorie de 10 000 \$+, la catégorie de 15 000 \$+, la catégorie de 20 000 \$+, de 25 000 \$+, etc.
- les couples de même sexe sont comptés comme des couples en union libre à compter des données de 2000.
- disponibles pour tous les niveaux de la géographie postale, pour les divisions de recensement et les régions métropolitaines de recensement.
- disponibles pour les secteurs de recensement, les régions économiques et les circonscriptions électorales fédérales depuis 1999 (sauf les tableaux 17 et 18).
- disponibles pour les agglomérations de recensement depuis 2001.

Tableau 1 :

- disponible depuis 1990.
- compte de déclarants ajouté au tableau en 1993.

Tableau 2 :

- disponible depuis 1990.
- l'âge moyen disponible à partir des données de 1994.

Tableau 3 :

- disponible dans son format actuel depuis 1990.

Tableau 4 :

- disponible depuis 1990.
- les tranches de revenu furent changées de discrètes à cumulatives à partir de 1993.
- certaines tranches de revenu ont été ajoutées en 1993 (jusqu'à 250 000 \$ pour les familles comptant un couple et 100 000 \$ pour les familles monoparentales et les personnes hors famille.
- le groupe de 55 000 \$ a été remplacé par 75 000 \$ (données sur les familles comptant un couple) à partir des données de 1995.

Tableau 5 :

- disponible depuis 1990.
- les tranches de revenu furent changées de discrètes à cumulatives à partir de 1993.
- certaines tranches de revenu ont été ajoutées en 1993 (jusqu'à 250 000 \$ pour les familles comptant un couple et 100 000 \$ pour les familles monoparentales et les personnes hors famille.
- le groupe de 55 000 \$ a été remplacé par 75 000 \$ (données sur les familles comptant un couple) à partir des données de 1995.

Tableau 6 :

- disponible depuis 1990.
- les sources de revenu ont changé au fil des ans selon l'information contenue dans le T1.
- pour la période 1990-1995, les paiements de transfert incluaient les autres pensions (privées); à partir de 1996, ces pensions sont montrées séparément des transferts

- gouvernementaux.
- l'information sur les indemnités pour accidents de travail et l'assistance sociale, comme sources de revenu distinctes, est disponible seulement depuis 1994 (jusque-là comprise avec le « revenu non imposable »).
- l'information sur le revenu d'un REER est offerte dans le tableau à compter de 1994 (jusque-là comprise avec les « autres revenus »).
- le total pour les familles dans ce tableau représente les familles comptant un couple, les familles monoparentales et les personnes hors famille.

Tableaux 7 et 8 :

- disponible depuis 1990.
- pour la période 1990-1995, les paiements de transfert incluaient les autres pensions (privées); à partir de 1996, ces pensions sont séparées des transferts gouvernementaux.
- l'information sur les indemnités pour accidents de travail et l'assistance sociale, comme sources de revenu distinctes, est disponible seulement depuis 1994 (jusque-là comprise avec le « revenu non imposable »).

Tableaux 9 et 10 :

- disponible depuis 1990.
- depuis 1994, le compte de la population total comprend les déclarants et les dépendants.
- le taux d'assurance-chômage est donné en 1990 et en 1991 seulement.
- l'information sur les traitements, les salaires et les commissions ajoutée au tableau en 1993.
- depuis les données de 1999, la catégorie « emploi autonome » vient à la suite de la variable « traitements, salaires et commissions ».

Tableau 11 :

- disponible dans son format actuel depuis 1990.
- dans de nombreux cas, nous ne connaissons pas le sexe des enfants non déclarants; c'est pourquoi les comptes d'hommes et de femmes parmi les déclarants et les dépendants ne s'additionnent pas au total pour les 15 à 19 ans.
- le taux de participation des personnes ayant un revenu du travail est calculé en divisant les personnes ayant un revenu du travail par le nombre total de personnes, et multipliant le tout par 100.

Tableau 12 :

- disponible depuis 1990.
- le taux d'assurance-chômage est donné en 1990 et en 1991 seulement.
- la catégorie « population totale » a été remplacée par la population ayant un « revenu du travail » en 1992.

Tableau 13 :

- disponible depuis 1990.
- exclus de ce tableau sont 1) les familles où un conjoint ou le parent a déclaré un revenu d'emploi négatif, et 2) les familles où les conjoints ou le parent n'avaient pas de revenu d'emploi.
- la variable « contribution moyenne de l'épouse » retirée du tableau depuis 2001.

Tableau 14 :

- disponible depuis 1990.
- exclus de ce tableau sont 1) les couples de même sexe, 2) les familles où un époux ou le parent a déclaré un revenu d'emploi négatif, et 3) les familles où les époux ou le parent n'avaient pas de revenu d'emploi.
- seulement les familles époux-épouse avec un revenu d'emploi supérieur à zéro sont incluses dans ce tableau.
- 0 % représente une contribution égale ou inférieure à 0,5 % et 100 % représente une contribution égale ou supérieure à 99,5 %.
- depuis 1993, le compte total des familles fait partie de chaque section du tableau.
- depuis 2001, la variable « contribution moyenne de l'épouse » fait partie du tableau.

Tableau 15 :

- disponible dans son format actuel depuis 1993.

Tableau 16 :

- disponible dans son format actuel depuis 1993.
- le total à la droite de la page imprimée représente l'ensemble des familles comptant un couple, des familles monoparentales et des personnes hors famille.

Tableau 17 :

- disponible dans son format actuel depuis 1995.
- disponibles pour les secteurs de recensement, les régions économiques et les circonscriptions électorales fédérales depuis 2000.

Tableau 18 :

- disponible dans son format actuel depuis 1997.
- disponibles pour les secteurs de recensement, les régions économiques et les circonscriptions électorales fédérales depuis 2000.

SECTION III -- GLOSSAIRE

Âge

Est calculé en date du 31 décembre de l'année de référence (i.e., l'année d'imposition moins l'année de naissance).

Allocation familiale du Québec

La Régie des rentes du Québec administre le régime des prestations familiales qui prévoit l'attribution d'une allocation familiale destinée à subvenir aux besoins essentiels des enfants de moins de 18 ans des familles à faible revenu. Cette allocation tient compte de la Prestation fiscale canadienne pour enfants qui est versée par le gouvernement fédéral. Disponible à partir des données de 1994. Inclus sous « Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales » dans les tableaux statistiques.

Assistance sociale

Inclut les paiements versés durant l'année en question, par un organisme ou sous un programme gouvernemental, fondés sur l'évaluation de l'état des revenus, des besoins ou des moyens. Le montant est déclaré à la ligne 145 de la déclaration de revenus des particuliers. Disponible à partir de 1994; antérieurement inclus dans « revenu non imposable ».

Assurance-chômage

Voir Assurance-emploi.

Assurance-emploi *Antérieurement Assurance-chômage*

Y sont inclus les bénéfices de tous genres payés aux particuliers sous ce programme (perte d'emploi, pêche, création d'emploi, maternité, parental/adoption, maladie, retraite, emploi autonome, formation, emploi partagé).

Autres revenus

Comprend les revenus nets de location, les pensions alimentaires, les revenus de société en commandite simple, les indemnités de retraite, les bourses d'étude, les montants reçus en vertu d'un régime de prestations supplémentaires de chômage (un régime de salaire annuel garanti), les versements effectués en vertu d'un contrat de rente à versements invariables, ainsi que tout autre genre de revenu imposable non inclus ailleurs. À compter de l'année 1992, cette variable inclut aussi le revenu imputé des conjoints imputés, tel qu'identifié dans la déclaration du conjoint déclarant. Voir aussi « Revenu total ».

Conjoint

Un des partenaires dans une famille comptant un couple.

Crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta

Depuis 1997, le crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta est un montant non imposable versé aux familles qui ont un revenu d'emploi et des enfants de 17 ans et moins. Il est inclus sous « Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales » dans les tableaux statistiques.

Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS)

Inclut tous les montants reçus sous ce programme. En 1990, le crédit pour la taxe sur les produits et services commençait à remplacer le crédit pour la taxe fédérale de vente; en 1991, ce dernier n'existait plus. Depuis 1997, cette taxe est harmonisée avec les taxes de vente provinciales à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick et est devenue le crédit pour la TPS/taxe de vente harmonisée (TVH).

Crédits d'impôt provinciaux remboursables / Prestations familiales

Ces montants sont payés au déclarant, par opposition aux crédits non remboursables, malgré l'assujettissement au paiement d'impôts. Parmi ces crédits remboursables se trouvent les crédits payés aux déclarants du Québec, de l'Ontario, Manitoba et de la Saskatchewan (depuis 1990), aux déclarants de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest (depuis 1993), aux déclarants de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nunavut (depuis 1997), les allocations familiales du Québec (depuis 1994), les prestations familiales de la Colombie-Britannique (depuis 1996), les prestations fiscales pour enfants du Nouveau-Brunswick (depuis 1997), le crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta (depuis 1997), les prestations pour enfants de la Nouvelle-Écosse, du Nunavut, de la Saskatchewan, des Territoires du Nord-Ouest (depuis 1998), les prestations pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador et du Yukon (depuis 1999) et le paiement unique du Programme de remboursement des contribuables de la Nouvelle-Écosse (2003).

Déclarants

La majorité des déclarants sont les personnes qui ont rempli une déclaration d'impôt pour la période de référence et qui étaient vivants à la fin de l'année. À partir de l'année d'imposition 1993, les déclarants décédés au courant de l'année qui avaient un conjoint non déclarant ont eu leur revenu et leur statut de déclarant attribués au conjoint.

Dépendants

Pour les fins de ces banques de données, les dépendants sont les membres non déclarants d'une famille. Nous ne tentons pas de mesurer la dépendance d'aucune façon, mais pouvons identifier certains non-déclarants, et les comptons parmi la population de la région en question.

Dividendes

Inclut le revenu de dividendes de corporations canadiennes imposables, tels les actions et les fonds communs de placement, déclarés à la ligne 120 de la déclaration d'impôt des particuliers, et est réduit pour refléter les montants reçus. Ces montants n'incluent pas les dividendes de provenance étrangère (lesquels sont déclarés comme revenu d'intérêt à la ligne 121).

Données supprimées

On omet intentionnellement certaines données qui enfreignent la confidentialité. Tous les comptes de données inférieurs à un certain nombre sont supprimés de même que les montants de revenus correspondants. En conséquence, si le compte d'une cellule ou d'une composante est supprimé, les agrégats de revenus correspondants le sont également afin d'éviter la divulgation par recoupements. Voir la section sur la Confidentialité.

Enfants

Dans les familles comptant un couple et les familles monoparentales, les enfants sont des déclarants ou des personnes imputées. Les enfants déclarants ne vivent pas avec leur conjoint, n'ont pas d'enfants et vivent avec leur(s) parent(s). Avant les données de 1998, les enfants déclarants devaient avoir un état matrimonial « célibataire ». La majorité des enfants sont identifiés à partir du fichier des Prestations fiscales canadiennes pour enfants, un fichier provincial de naissances ou d'un fichier sur la famille T1 antérieur.

Ensemble des familles

Comprend les familles comptant un couple et les familles monoparentales.

Famille à deux soutiens

Famille comptant un couple où les conjoints ont tous deux un revenu d'emploi non négatif (plus grand que zéro).

Famille à un soutien

Famille comptant un couple où un seul des conjoints touche un revenu d'emploi supérieur à zéro, ou famille monoparentale où le parent touche un revenu d'emploi supérieur à zéro.

Famille comptant un couple *Antérieurement Famille époux-épouse*

Il s'agit d'un couple vivant ensemble à la même adresse (mariés ou en union libre), et de leurs enfants vivant à cette même adresse; les enfants déclarants ne vivent pas avec leur conjoint, n'ont pas d'enfants et vivent avec leur parent ou leurs parents. Avant les données de 1998, les enfants déclarants devaient avoir un état matrimonial « célibataire ». À compter des données de 2000, la catégorie des familles comptant un couple inclut les couples de même sexe. *Voir aussi* « Famille de recensement ».

Famille de recensement

Cette définition de la famille classe les gens de la façon suivante : 1) couples (mariés ou en union libre) vivant à la même adresse, avec ou sans enfants et 2) familles monoparentales (que le parent soit homme ou femme) avec un ou plusieurs enfants. La population qui n'est pas incluse dans ces deux types de familles devient les « personnes hors famille » et comprend les personnes vivant seules et les personnes vivant dans un ménage mais qui n'appartiennent pas à une famille comptant un couple ou une famille monoparentale. *Voir aussi* « Enfants ».

Famille époux-épouse

Voir Famille comptant un couple

Famille monoparentale

Famille comptant un seul parent, homme ou femme, et au moins un enfant. *Voir aussi* « Famille de recensement » et « Enfants ».

Famille avec revenu du travail

Inclut toutes les familles où au moins un membre de la famille a déclaré un revenu d'emploi (traitements, salaires, commissions et revenu net d'emploi autonome) ou des prestations d'assurance emploi durant l'année de référence.

Famille déclarant un revenu

Une famille est énumérée pour une source de revenu lorsque celle-ci est perçue par au moins un de ses membres. Les familles et les particuliers peuvent déclarer plus d'une source de revenu.

Indemnités pour accidents du travail

Paielements reçus selon les indemnisations pour blessures, invalidité ou mort causés par les accidents du travail. Ce montant est déclaré à la ligne 144 de la déclaration de revenu des particuliers. Cette information est disponible comme source de revenu depuis les données de 1994; elle était antérieurement incluse dans « Revenu non-imposable ».

Identificateur de ville

Puisque certains noms d'endroit peuvent être longs et encombrants dans un fichier électronique, on donne un chiffre identificateur aux collectivités.

Indice

Est une comparaison de la variable en question avec la province (province = 100) ou le Canada (Canada = 100).

Intérêts

Ce revenu se réfère aux montants déclarés à la ligne 121 de la déclaration d'impôt des particuliers. Ces montants incluent les intérêts générés par les dépôts bancaires, les Obligations d'épargne du Canada, les bons du trésor, les certificats de placements, les dépôts à terme, les rentes viagères, les fonds communs de placement, les polices d'assurance-vie et tous les investissements étrangers.

Médiane

Est un chiffre faisant partie d'un groupe de chiffres et qui représente le milieu. Si l'on dit, par exemple, que la médiane des revenus est de 26 000 \$, cela signifie qu'exactement la moitié des revenus déclarés sont égaux ou supérieurs à ce montant et que l'autre moitié des revenus lui sont égaux ou inférieurs. Dans les tableaux de données, les revenus médians sont arrondis à 100 \$ près. Les zéros ne sont pas inclus dans le calcul des médianes pour les particuliers, mais sont inclus dans le calcul des médianes pour les familles.

Mesure de faible revenu (MFR)

La mesure du faible revenu est une mesure relative du faible revenu. La MFR représente un pourcentage fixe (50 %) du revenu familial ajusté médian où *ajusté* indique qu'une considération a été portée envers les besoins de la famille. L'ajustement de la taille de la famille utilisé dans le calcul de la mesure de faible revenu reflète le précepte selon lequel les besoins familiaux augmentent avec la taille de la famille. La MFR considère qu'un autre adulte, un premier enfant (sans égard de l'âge) d'une famille monoparentale ou un enfant de plus de 15 ans augmente les besoins de la famille de 40 % de plus que les besoins du premier adulte. On considère que chaque enfant de moins de 16 ans (autre que le premier enfant d'une famille monoparentale) augmente les besoins de la famille de 30 % de plus que les besoins du premier adulte. Une famille est considérée comme ayant un faible revenu lorsque son revenu est inférieur à la mesure du faible revenu (MFR) de son type de famille et de sa taille.

Niveau de géographie

Est un code qui indique le type de région géographique à laquelle les renseignements se réfèrent. *Voir la section sur la Géographie pour plus d'information.*

Parent

Personne pour laquelle nous avons identifié un ou des enfants vivant à la même adresse. *Voir aussi* « Famille de recensement » et « Enfants ».

Pension alimentaire

Paielements versés d'un ex-conjoint à l'autre, pour les couples séparés ou divorcés. Les versements pour subvenir aux besoins des enfants et aux besoins de l'ex-conjoint, tels que déclarés à la ligne 128 de la déclaration d'impôt, sont inclus dans cette variable. Depuis 1998, ces informations sont puisées de la ligne 156 du T1 (Pension alimentaire reçue). Inclus sous « Autres revenus » dans les tableaux statistiques.

Pensions privées (autres pensions)

Tous les paiements de pension déclarés (surtout de régimes privés) autres que ceux de la Sécurité de la vieillesse et que les bénéfices du Régime de pensions du Canada/de rentes du Québec.

Personne hors famille

Est une personne n'appartenant pas à une famille de recensement – famille comptant un couple ou famille monoparentale. Il se peut que les personnes hors famille habitent avec leur enfant marié ou avec leur enfant et petit-enfant (c.-à-d. un grand-parent). Il se peut qu'elles habitent avec une famille à laquelle elles sont apparentées (p. ex. un beau-frère, un cousin) ou non (p. ex. un locataire, un co-chambreur). Il se peut aussi qu'elles habitent seules ou avec autres personnes hors famille. *Voir aussi* « Famille de recensement ».

Personne imputée

Personne non déclarante, mais identifiée par un déclarant; il peut s'agir d'une épouse ou d'un enfant.

Prestations familiales

Voir crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta; prestations familiales de la Colombie-Britannique; prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick; prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse; prestation pour enfants du Nunavut; supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants; allocations familiales du Québec; prestation pour enfants de la Saskatchewan; prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador; prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest; prestation pour enfants du Yukon; et Prestation fiscale canadienne pour enfants.

Prestations familiales de la Colombie-Britannique

Les prestations familiales de la Colombie-Britannique, en vigueur depuis juillet 1996, comprennent la prestation familiale de base et la prestation sur le revenu gagné de la Colombie-Britannique. Elles prévoient des montants mensuels non imposables visant à aider les familles à revenus faibles et moyens à subvenir aux besoins de leurs enfants de 17 ans et moins. Ces montants sont ajoutés au montant de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Inclus dans « Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales » dans les tableaux statistiques.

Prestation fiscale canadienne pour enfants

Sont des prestations qui remplacent (à partir des données de 1993) les allocations familiales, les crédits remboursables et les crédits non remboursables d'impôt pour enfants. Ces prestations sont un supplément au revenu pour les personnes avec au moins un enfant à charge, et sont basées sur le revenu familial et le nombre d'enfants à charge.

Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick

Depuis 1997, la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick est un montant mensuel non imposable versé aux familles admissibles qui ont des enfants de 17 ans ou moins. Le supplément au revenu gagné du Nouveau-Brunswick est une prestation supplémentaire versée aux familles admissibles qui ont un revenu gagné et des enfants de 17 ans ou moins. Ces montants sont ajoutés au montant de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, et le tout est versé en un seul paiement mensuel. Inclus sous « Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales » dans les tableaux statistiques.

Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse

Depuis octobre 1998, mais rétroactif à partir de juillet 1998, la prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse est un montant mensuel non imposable visant à aider les familles à revenus faibles et moyens à subvenir aux besoins de leurs enfants de 17 ans ou moins. Ce montant est ajouté au montant de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, et le tout est versé en un seul paiement mensuel. Cette prestation est incluse sous « Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales » dans les tableaux statistiques.

Prestation pour enfants du Nunavut

Depuis juillet 1998, la prestation pour enfants du Nunavut est un montant mensuel non imposable versé aux familles admissibles qui ont des enfants de 17 ans ou moins. Ce programme comprend le supplément pour travailleurs territoriaux, qui est une prestation supplémentaire versée aux familles admissibles qui ont un revenu gagné et des enfants de 17 ans ou moins. Ces montants sont ajoutés au montant de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, et le tout est versé en un seul paiement mensuel. Inclus sous « Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales » dans les tableaux statistiques.

Prestation pour enfants de la Saskatchewan

Depuis juillet 1998, la prestation pour enfants de la Saskatchewan est un montant mensuel non imposable versé aux familles à faibles revenus pour les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants de 17 ans ou moins. Ce montant est ajouté au montant de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, et le tout est versé en un seul paiement mensuel. Inclus sous « Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales » dans les tableaux statistiques.

Prestation pour enfants de Terre-Neuve et Labrador

Depuis 1999, la prestation pour enfants Terre-Neuve et Labrador est un montant mensuel non imposable versé aux familles à faibles revenus pour les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants de 17 ans ou moins. Le supplément à la nutrition mères-bébés est une prestation supplémentaire versée aux familles admissibles qui ont des enfants de moins d'un an. Ces montants sont ajoutés au montant de la Prestation

fiscale canadienne pour enfants, et le tout est versé en un seul paiement mensuel. Inclus sous « Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales » dans les tableaux statistiques.

Prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest

Depuis juillet 1998, la prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest est un montant mensuel non imposable versé aux familles admissibles qui ont des enfants de 17 ans ou moins. Le supplément pour travailleurs territoriaux, qui fait partie de cette prestation, est un montant supplémentaire versé aux familles admissibles qui ont un revenu d'emploi et des enfants âgés de 17 ans ou moins. Ce montant est ajouté au montant de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, et le tout est versé en un seul paiement mensuel. Inclus sous « Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales » dans les tableaux statistiques.

Prestation pour enfants du Yukon

Depuis 1999, la prestation pour enfants du Yukon est un montant mensuel non imposable visant à aider les familles à revenus faibles et moyens à subvenir aux besoins de leurs enfants de 17 ans ou moins. Ce montant est ajouté au montant de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, et le tout est versé en un seul paiement mensuel. Inclus sous « Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales » dans les tableaux statistiques.

Programme de remboursement des contribuables de la Nouvelle-Écosse

Est un paiement unique de 155 \$ aux résidents de la Nouvelle-Écosse qui ont payé 1 \$ ou plus en impôt provincial sur le revenu. Le remboursement fait partie de l'engagement du gouvernement de réduire les impôts de la province.

Rapport de dépendance économique (RDÉ)

Dans une région donnée, le Rapport de dépendance économique (RDÉ) représente le rapport des paiements de transfert à chaque tranche de 100 \$ du revenu d'emploi total de la région. Par exemple, si le rapport de dépendance assurance-emploi est de 4,69, ceci indique que 4,69 \$ ont été reçus en prestations d'assurance-emploi pour chaque 100 \$ en revenu d'emploi pour la région en question.

Régimes de pensions du Canada/de rentes du Québec (RPC/RRQ)

Ces deux régimes sont des contributions obligatoires à une assurance sociale protégeant les travailleurs et leurs familles contre la perte de revenu due à la retraite, l'invalidité ou la mort. Y sont incluses toutes les prestations déclarées pour l'année de référence.

Régions spéciales définies par les utilisateurs

Les secteurs définis par les utilisateurs de données sont les régions précises pour lesquelles ils désirent obtenir des données. Cela ne s'applique qu'aux régions « non normalisées » et peut comprendre n'importe quelle région ou combinaison de régions comportant, par exemple, la moitié d'un itinéraire de facteur dans une région de tri d'acheminement (RTA) et une portion d'itinéraire dans une autre RTA. Autrement dit, il s'agit d'une région dont les limites circonscrivent une portion ou une combinaison de portions de régions normalisées. L'unité géographique la plus petite est le code postal à six caractères. Pour obtenir des données, les utilisateurs doivent fournir une liste des codes postaux pour lesquels ils veulent se procurer des données. Nous leur fournirons

les données agrégées correspondantes. De plus, un secteur défini par un utilisateur peut englober un certain nombre de régions normalisées, regroupées pour former un total, plutôt qu'un nombre de régions individuelles ayant chacune un total qui lui est propre. Évidemment, ces régions spéciales doivent être conformes à nos règles de confidentialité, sinon les informations ne seront pas totalisées. Voir la section sur la Géographie.

Revenu après impôt

Est le revenu total moins l'impôt provincial et l'impôt fédéral, plus l'abattement du Québec.

Revenu du travail

Comprend le revenu d'emploi (traitements, salaires, commissions et revenu net d'emploi autonome) et les prestations d'assurance-emploi.

Revenu d'investissements (de placements)

Total des revenus de dividendes et des revenus d'intérêts.

Revenu d'emploi

Y sont compris les traitements, les salaires, les commissions, les allocations pour la formation, les pourboires, le revenu net d'emploi autonome (revenu net d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture et de pêche) et le revenu d'emploi des indiens (nouveau en 1999).

Revenu d'emploi autonome

Comprend les revenus nets d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture, et de pêche.

Revenu du travail

Comprend les revenus d'emploi et les prestations d'assurance-emploi.

Revenu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Correspond à toute somme d'argent retirée d'un REER, que ce soit un montant forfaitaire ou un versement périodique. Ceci englobe les retraits et les sommes provenant de rentes de REER. À noter que les montants tirés de fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) peuvent être déclarés à la ligne 115 (autres pensions et pensions de retraite) si le bénéficiaire est âgé de 65 ans et plus; autrement, ils sont déclarés à la ligne 130 (Autres revenus). Cette information est disponible depuis les données de 1994. Il est à noter qu'à partir de 1999, seuls les particuliers âgés de 65 ans et plus sont conservés.

Revenu d'une société en commandite simple

Est le revenu net (ou revenu brut moins les dépenses) d'une société en commandite simple où le partenaire est membre passif ou non actif avec une responsabilité quant aux dettes de la société limitée à son investissement. Inclus sous « Autres revenus » dans les tableaux statistiques.

Revenu négatif

Concerne habituellement le revenu net provenant d'un emploi autonome, le revenu net de location et le revenu net de société en commandite simple. Un revenu négatif est un

revenu net inférieur à zéro, c'est-à-dire que les dépenses sont plus élevées que le revenu, ce qui amène un revenu (net) négatif.

Revenu net de location

Est le revenu reçu ou gagné de la location de biens immobiliers, moins les coûts et dépenses. Inclus dans « Autres revenus ».

Revenu non imposable/crédits d'impôt provinciaux

Le revenu non imposable se réfère aux montants qui sont inclus dans le calcul des crédits d'impôt remboursables, mais qui ne sont pas inclus dans le calcul du revenu imposable; y sont inclus les indemnités pour accidents de travail, l'assistance sociale et les versement net de suppléments fédéraux (les suppléments de revenu garanti et/ou les allocations au conjoint). À noter qu'à partir des informations pour 1994, les données sont présentées séparément pour les indemnités pour accidents du travail, l'assistance sociale et les versement net de suppléments fédéraux. Les crédits d'impôt provinciaux remboursables sont payés aux particuliers par la province dans laquelle réside le déclarant au 31 décembre de l'année d'imposition. *Voir aussi* « Crédits d'impôt provinciaux ».

Revenu non négatif

Un revenu égal à zéro ou supérieur à zéro.

Revenu par habitant

Est le revenu total des familles divisé par la population totale de ces familles, sans égard à l'âge ou au revenu.

Revenu total

Nota : cette variable fut révisée au cours des années, tel qu'indiqué par les commentaires plus bas; les utilisateurs qui désirent comparer les données courantes avec celles des années antérieures sont priés de tenir en compte ces changements. De plus, il est à noter que tous les revenus sont bruts, à l'exception du revenu net de location, du revenu net d'une société en commandite simple et de toutes les formes de revenu net d'emploi autonome.

Le revenu total se compose des revenus provenant des sources suivantes :

Revenu du travail**Revenu d'emploi**

Traitements/salaires/commissions

Autres revenus d'emploi tels que déclarés à la ligne 104 de la déclaration d'impôt (pourboires, gratifications, redevances, etc.)

Revenu net d'emploi autonome

Revenu d'emploi des indiens (nouveau en 1999)

Prestations d'assurance-emploi**Revenu de pension**

Prestations de la pension de la Sécurité de la vieillesse/versement net des suppléments fédéraux (ce dernier incluant le Supplément de revenu garanti et l'Allocation au conjoint depuis 1994)

Prestations du Régime des pensions du Canada ou du Régime de rentes du

Québec

Pensions de retraite (pensions privées)

Revenu d'allocation familiale (du fédéral) (jusqu'à 1992 inclusivement)

Allocation familiale du Québec (depuis 1994)

Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants (depuis 1998)

Prestations familiales de la Colombie-Britannique (depuis 1996)

Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick (depuis 1997)

Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse (depuis 1998)

Crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta (depuis 1997)

Prestation pour enfants du Nunavut (depuis 1998)

Prestation pour enfants de la Saskatchewan (depuis 1998)

Prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador (depuis 1999)

Prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest (depuis 1998)

Prestation pour enfants du Yukon (depuis 1999)

Intérêts et autres revenus de placements

Revenu de dividendes

Revenu d'un REER (depuis 1994; antérieurement compris dans « autres revenus » et depuis 1999, uniquement pour les déclarants âgés de 65 ans et plus)

Revenu net d'une société en commandite simple (inclus avec « autres revenus »)

Pensions alimentaires (inclus avec « autres revenus »)

Revenu net de location (inclus avec « autres revenus »)

Revenu d'un conjoint non déclarant (depuis 1992; inclus avec « autres revenus »)

Autres revenus tels que déclarés à la ligne 130 de la déclaration d'impôt (bourses d'études, subventions, etc.; inclus avec « autres revenus »)

Crédit pour la taxe fédérale de ventes (1989 et 1990)

Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) (depuis 1990)

Crédit pour la taxe de vente harmonisée (TVH) (depuis 1997)

Crédits d'impôt pour les enfants (jusqu'à 1992 inclusivement)

Prestation fiscale canadienne pour enfants (depuis 1993)

Autres revenus non imposables (depuis 1990)

Indemnités pour accidents de travail (montré séparément à partir de 1994)

Indemnités d'assistance sociale (montré séparément à partir de 1994)

Supplément de revenu garanti (inclus dans « versement net des suppléments fédéraux » depuis 1994; antérieurement avec « revenu non imposable »)

Allocations versées au conjoint (inclus dans « versement net des suppléments fédéraux » depuis 1994; antérieurement avec « revenu non imposable »)

Crédits remboursables de taxe provinciale au Manitoba, en Ontario, au Québec et en Saskatchewan (depuis 1990), en Colombie-Britannique et aux Territoires du Nord-Ouest (depuis 1993), à Terre-Neuve et au Nunavut (depuis 1997) et le paiement unique du Programme de remboursement des contribuables de la Nouvelle-Écosse (2003).

Les sommes qui ne font pas partie de la liste de revenus énumérés ci-dessus sont les indemnités d'incapacité versées aux anciens combattants et les pensions à leurs personnes à charge, les sommes gagnées à la loterie et les gains en capital.

Revenu total de la famille

Comprend la somme du revenu total de tous les membres de la famille (voir « Revenu total »). Depuis les données pour 1992, les revenus des conjoints imputés sont aussi inclus; cette information nous provient du conjoint déclarant.

Sécurité de la vieillesse

Programme de l'administration fédérale qui garantit une certaine sécurité financière aux personnes âgées. Toutes les personnes au Canada âgées de 65 ans ou plus, qui sont citoyens canadiens ou résidents, peuvent qualifier pour une pleine pension, dépendant du nombre d'années de résidence au Canada après l'âge de 18 ans. Ces montants incluent tous les paiements en vertu de ce programme pour l'année de référence, sauf le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint; *voir aussi* « Versement net de suppléments fédéraux » et « Revenu non-imposable ». À partir des données pour 1994, les prestations de la pension de la Sécurité de la vieillesse des conjoints imputés ont été estimées et ajoutées au tableau.

Taille moyenne de la famille

Est le nombre moyen de personnes dans la famille de recensement.

Taux de participation des personnes ayant un revenu du travail

Est le nombre de personnes ayant un revenu du travail exprimé comme un pourcentage du total de la population dans la même région.

Taxe de vente harmonisée (TVH)

A Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, la taxe de vente provinciale a été harmonisée avec la taxe sur les produits et services depuis 1997, ce qui a donné lieu à la taxe de vente harmonisée. C'est pourquoi le crédit fédéral pour la TPS s'appelle maintenant le crédit pour la TPS/TVH.

Traitements, salaires et commissions

Comprend tous les gains d'emploi et les commissions selon les fiches T4, les allocations pour la formation, les pourboires, gratifications et redevances. À compter de 1999, ce montant comprend le revenu d'emploi exempt d'impôts gagné sur réserve indienne. À compter des données de 2001, les revenus de salaires et traitements des conjoints non déclarants sont, dans certains cas, identifiés à partir des registres des gains T4.

Transferts gouvernementaux

Aux fins de ces informations statistiques, les paiements de transfert comprennent les paiements suivants aux individus, provenant des administrations fédérale ou provinciales: assurance-emploi, allocations familiales (jusqu'à 1992), les crédits pour la taxe fédérale des ventes (en 1989 et 1990), les crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS) (depuis 1990), les crédits pour la taxe de vente harmonisée (TVH) (depuis 1997), les crédits d'impôt pour enfants (jusqu'à 1992), les prestations fiscales canadiennes pour enfants (depuis 1993), prestations de la pension de la Sécurité de la vieillesse/versement net de suppléments fédéraux, les prestations du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec, le revenu non imposable et les crédits d'impôt provinciaux remboursables (depuis 1990), les allocations familiales du Québec (depuis 1994), les prestations familiales de la Colombie-Britannique (depuis 1996), les prestations fiscales pour enfants du Nouveau-Brunswick (depuis 1997), le crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta (depuis 1997), les prestations pour enfants de la Nouvelle-Écosse, du Nunavut, de la Saskatchewan, et des Territoires du Nord-Ouest (depuis 1998), les prestations pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador et du Yukon (depuis 1999). Dans ces cas, les particuliers reçoivent ces paiements sans fournir, en retour, aucun bien ni service. Avant les données de 1996, les « Paiements

de transfert » incluait aussi les pensions privées.

Versement net de suppléments fédéraux

Ces suppléments font partie du programme fédéral de la Sécurité de la vieillesse et ont pour but de compléter les revenus des bénéficiaires et de leurs conjoints à faible revenu; les paiements sont sous forme de Supplément de revenu garanti ou d'allocation aux conjoints. Entre 1990 et 1993, les versement net de suppléments fédéraux étaient inclus avec le « revenu non-imposable ».

SECTION IV -- GÉOGRAPHIE

Les données sont disponibles pour les niveaux de géographie suivants. Voir « Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique » pour plus de détails. L'information géographique des tableaux provient des adresses postales inscrites sur les déclarations au moment où elles ont été remplies.

Les régions normalisées :

Géographie postale

- le Canada
- les provinces et les territoires
- les villes
- les collectivités rurales
- les régions de tri d'acheminement urbaines
- les itinéraires de facteur

Géographie du recensement

- les régions économiques
- les divisions de recensement
- les régions métropolitaines de recensement
- les agglomérations de recensement
- les secteurs de recensement
- les circonscriptions électorales fédérales

Les secteurs définis par l'utilisateur :

Les utilisateurs peuvent choisir une région qui les intéresse, laquelle n'est pas normalisée et pour laquelle il n'existe pas de données standard. Pour obtenir des données, les utilisateurs doivent fournir une liste des codes postaux pour lesquels ils veulent se procurer des données. Nous leur fournirons les données agrégées correspondantes. Évidemment, une région spéciale doit se conformer à nos règles de confidentialité, sinon les informations statistiques ne peuvent être compilées. Voir la section « Géographie spéciale » pour plus d'informations.

Niveaux géographiques - Géographie postale

Les informations basées sur les déclarations d'impôt sont disponibles à différents niveaux de la géographie postale, et pour certains niveaux de géographie du Recensement. Les indicateurs géographiques qui apparaissent sur les tableaux statistiques sont montrés ici, avec une brève description.

Niveau géographique	Région postale	Description
12	Canada	Ce niveau géographique représente la somme des totaux provinciaux et territoriaux (niveau 11). Le total national est identifié par le code Z99099.
11	Total provincial ou territorial	Ce niveau représente le total des niveaux de géographie suivants dans une même province/un même territoire : Total de ville..... niveau 08 Codes postaux ruraux..... niveau 09 Autres totaux provinciaux niveau 10 Chaque total provincial/territorial est identifié par une lettre postale, suivie de « 990 » et du code de la province/du territoire : Terre-Neuve-et-Labrador..... A99010 Nouvelle-Écosse..... B99012 Île-du-Prince-Édouard..... C99011 Nouveau-Brunswick..... E99013 Québec J99024 Ontario P99035 Manitoba R99046 Saskatchewan S99047 Alberta T99048 Colombie-Britannique V99059 Territoires du Nord-Ouest..... X99061 Nunavut X99062 Territoire du Yukon Y99060

Niveau géographique	Région postale	Description
10	Autres totaux provinciaux (résidus « P »)	Ce niveau géographique est une agrégation des petites collectivités dans une province avec moins de 100 déclarants, où ces collectivités sont regroupées dans une catégorie « autre ». Avant 1992, cette catégorie « autre » portait le même identificateur que le total provincial, et les codes « mode de livraison » 2 et 3 les distinguaient. Depuis 1992, ce niveau peut être identifié par le même code que le total provincial/territorial, sauf que la lettre est suivie d'un « 8 » plutôt que d'un « 9 ». Ces codes sont les suivants : Terre-Neuve-et-Labrador A89010 Nouvelle-Écosse B89012 Île-du-Prince-Édouard C89011 Nouveau-Brunswick E89013 Québec J89024 Ontario P89035 Manitoba R89046 Saskatchewan S89047 Alberta T89048 Colombie-Britannique V89059 Territoires du Nord-Ouest X89061 Nunavut X89062 Territoire du Yukon Y89060
09	Code postal rural (ne faisant pas partie d'une ville)	Ce niveau géographique représente les collectivités rurales ayant un seul code postal rural. Ces codes postaux ont toujours un zéro comme deuxième caractère, et le code pour le niveau géographique est un « 09 ». Les banques de données de 2003 contiennent 4 100 régions de niveau géographique « 09 ».

Niveau géographique	Région postale	Description
08	Total de la ville	Ce niveau géographique représente le total des niveaux suivants, ayant tous le même nom d'endroit unique dans une même province/un même territoire : RTA urbaine (résidentielle)..... niveau 03 Route rurale..... niveau 04 Service de banlieue niveau 05 Code postal rural (dans une ville)..... niveau 06 Autre région urbaine niveau 07 Leur format est le suivant : par exemple, Edmonton T95479; Regina S94876; St-Lambert J96121. La lettre postale est suivie d'un « 9 » et d'un code de quatre chiffres unique à cette ville/cet endroit (souvent appelé « identificateur de ville »). En général, les frontières des villes postales ne correspondent pas aux limites des subdivisions de recensement. Les banques de données de 2003 contiennent 978 régions de niveau géographique « 08 ».
07	Autre région urbaine (non résidentielle à l'intérieur de la ville - résidus « E »)	Ce niveau géographique comprend les adresses non résidentielles dans un centre urbain, ainsi que les autres données non fournies séparément. Les adresses commerciales, les casiers postaux et la poste restante y sont inclus, comme le sont les adresses résidentielles avec trop peu de déclarants pour permettre la publication des chiffres séparés. Ces régions s'identifient par des codes semblables à ceux des totaux pour les villes, sauf que la lettre postale est suivie d'un « 8 » plutôt que d'un « 9 ». Par exemple, Edmonton T85479; Regina S84876; St-Lambert J86121. Les banques de données de 2003 contiennent 474 régions de niveau géographique « 07 ».

Niveau géographique	Région postale	Description
06	Code postal rural (dans une ville)	Ces données sont pour les codes postaux ruraux des collectivités ayant plus d'un seul code postal. Ce phénomène se produit dans les régions desservies auparavant par une livraison rurale, et que Postes Canada dessert maintenant par une livraison urbaine; ou dans les collectivités avec plus d'un code postal rural. Ces codes postaux ruraux ont un zéro comme deuxième caractère, et sont de niveau géographique 06. Les banques de données de 2003 contiennent 402 régions de niveau géographique « 06 ».
05	Service de banlieue	Dans les centres urbains, certaines régions périphériques peu peuplées peuvent être desservies par un service de livraison appelé « service de banlieue ». La livraison du courrier est faite par un fournisseur vers des boîtes postales multiples (boîtes communautaires et/ou des sites externes ou des kiosques) généralement situées à proximité ou dans le périmètre d'une zone urbaine. Ces régions sont identifiées par les six caractères du code postal urbain. Les banques de données de 2003 contiennent 19 régions de niveau géographique « 05 ».
04	Route rurale	Certaines régions rurales bien peuplées peuvent recevoir d'un bureau de poste urbain un service de livraison appelé « route rurale ». Un fournisseur livre par véhicule motorisé aux clients qui demeurent près des routes définies dans les secteurs ruraux établis. Le code postal de ces régions comprend les six caractères du code postal urbain. Les banques de données de 2003 contiennent 837 régions de niveau géographique « 04 ».

Niveau géographique	Région postale	Description
03	RTA urbaine (résidentielle)	La Région de tri d'acheminement (RTA, identifiée par les trois premiers caractères du code postal) résidentielle comprend toutes les adresses résidentielles couvertes par les trois premiers caractères du code postal dans une région urbaine donnée (sauf les niveaux 04 et 05). Seules les adresses résidentielles sont incluses dans les données statistiques. Ce niveau représente la somme des : itinéraires de facteur niveau 01 « autres itinéraires » niveau 02 Une RTA urbaine de ce genre s'identifie par les caractères de la RTA et trois espaces blancs. Les banques de données de 2003 contiennent 1 872 régions de niveau géographique « 03 ».
02	Autres itinéraires de facteur	Ce niveau est une agrégation des codes postaux urbains non alloués à un itinéraire en particulier, ainsi que des itinéraires de moins de 100 déclarants. Ce niveau est identifié par le code de la région – soit la RTA suivie de trois espaces blancs – et de « XXXX » comme numéro d'itinéraire de facteur. Les banques de données de 2003 contiennent 291 régions de niveau géographique « 02 ».
01	Itinéraire de facteur	Ce niveau géographique est une agrégation de codes postaux urbains résidentiels alloués au parcours que suit un facteur pour livrer le courrier. Ce niveau est identifié par les trois caractères de la RTA et le numéro d'itinéraire. Chaque RTA contient, en moyenne, 11 itinéraires de facteur. Les banques de données de 2003 contiennent 20 617 régions de niveau géographique « 01 ». La population totale des itinéraires de facteur est de 23 414 950 (avec en moyenne 1 136 habitants) et leur taille varie entre 100 et 7 000.

Comment additionner les régions postales en évitant les doubles comptes

Les fichiers de données qui se basent sur la géographie postale contiendront souvent des sous-totaux et des totaux. De nombreux utilisateurs de données ont besoin d'additionner certains niveaux de géographie afin d'obtenir un total pour leur région d'intérêt. Toutefois, l'inclusion de sous-totaux au cours de ce processus donne lieu à un double compte de certaines populations, ce qui entraîne un total erroné. Ci-dessous se trouve un résumé de la manière dont les régions postales sont agrégées dans la géographie postale normalisée.

L'addition des itinéraires de facteur (niveau de géographie ou NG1) et des « résidus » d'itinéraires (NG2) correspond aux régions de tri d'acheminement urbaines (RTA, NG3).

Le total des RTA urbaines (NG3), des routes rurales (NG4), des services suburbains (NG5), des codes postaux ruraux à l'intérieur d'une ville (NG6) et des autres régions urbaines (NG7) est égal aux totaux de ville (NG8).

L'addition des totaux de ville (NG8), des codes postaux ruraux à l'extérieur d'une ville (NG9) et des autres régions dans une province (NG10) correspond aux totaux provinciaux/territoriaux (NG11).

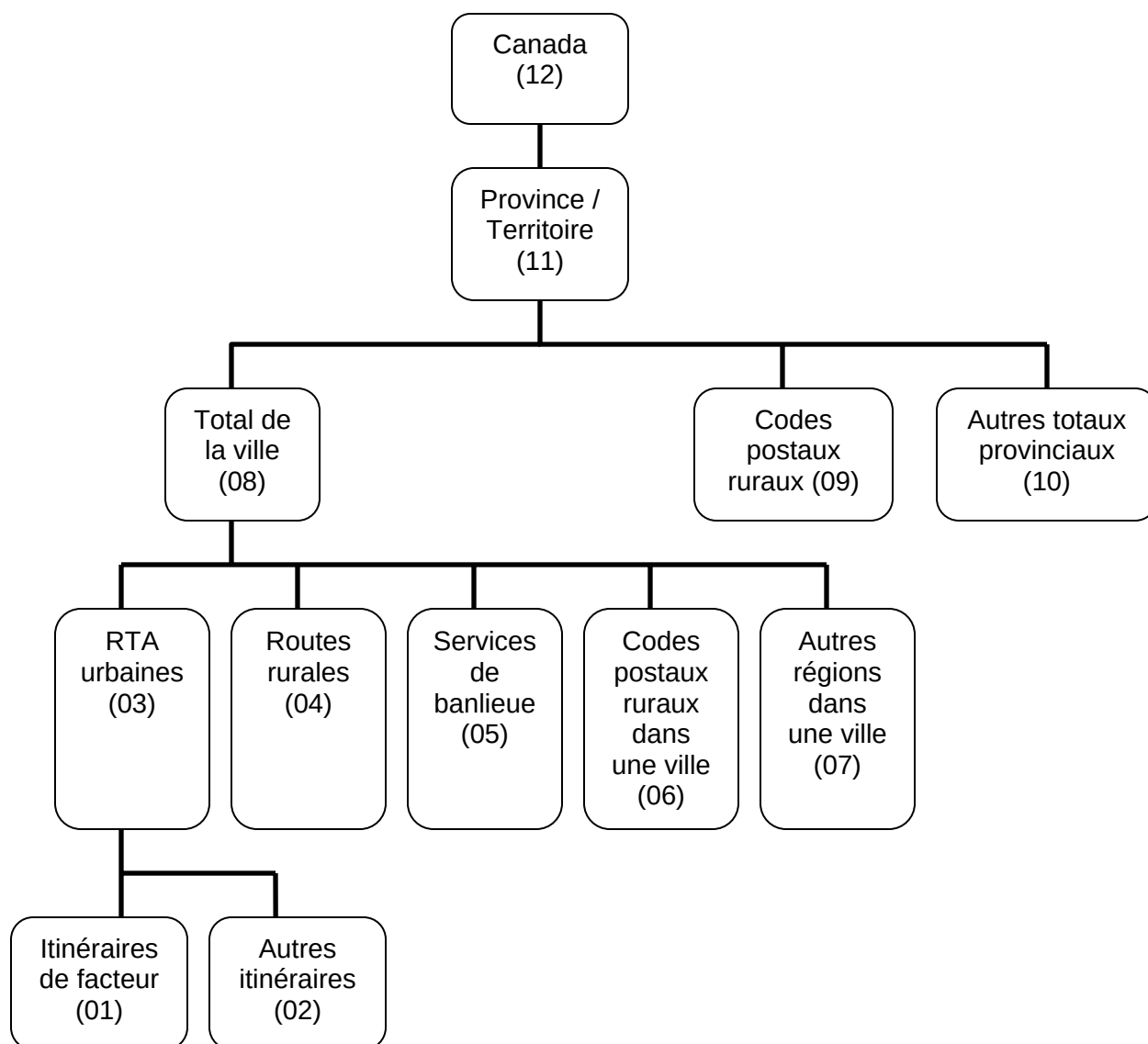
Les totaux provinciaux/territoriaux (NG11) s'élèvent au total du Canada (NG12).

Ainsi, selon les codes du niveau de géographie :

$$1+2=3$$

$$3+4+5+6+7=8$$

$$8+9+10=11$$



Fichiers de concordance

Les données agrégées des itinéraires de facteur sont accompagnées d'un fichier de concordance qui énumère tous les six caractères de codes postaux pour lesquels il y a de l'information et qui identifie les itinéraires de facteur auxquels chaque code postal est assigné. Une région de tri d'acheminement (RTA) urbaine peut se séparer entre deux collectivités ou plus et l'étiquette de la RTA ainsi que le numéro d'identification de ville (ou ID de ville) deviennent donc des morceaux importants des identificateurs géographiques. Ces identificateurs uniques sont composés des ID de ville, des étiquettes de RTA et des numéros d'itinéraire de facteur. Le fichier de concordance comprend alors l'ID de ville, l'étiquette de RTA (appelée la « région postale »), le numéro d'itinéraire de facteur et le code postal urbain de six caractères. En parcourant ce fichier, un individu peut déterminer quels codes postaux forment un itinéraire donné. L'illustration suivante est un exemple de fichier de concordance.

ID de ville	Région postale	Itinéraire	Code postal
6092	K1B	52	K1B3K5
6092	K1B	52	K1B3V5
6092	K1B	52	K1B4C6
6092	K1B	52	K1B4N7
6092	K1B	52	K1B4N9
6092	K1B	52	K1B4M8
6092	K1B	52	K1B4N9

« Date » des itinéraires de facteur

Les itinéraires de facteur représentés dans les banques de données de 2003 furent codés à partir d'un fichier de Postes Canada ayant une date de référence de février 2005.

Fichier d'ancien/nouvel itinéraire

Étant donné que les itinéraires de facteur peuvent changer, nous ajouterons aussi, sur demande, en plus des données agrégées sur les codes postaux et du fichier de concordance correspondant, un troisième fichier intitulé « ancien/nouvel itinéraire » qui illustre le changement en pourcentage dans les itinéraires de facteur entre la date où les données sont attachées et celle où l'information la plus courante nous a été fournie par

Postes Canada. Ce fichier compare les codes postaux urbains de six caractères qui forment les itinéraires de facteur lors de deux périodes différentes et indique le pourcentage de codes postaux de l'itinéraire original (ancien) qui est inclus dans le nouvel itinéraire, et le pourcentage du nouveau qui est tiré de l'ancien. L'illustration suivante est un exemple d'un fichier d'ancien/nouvel itinéraire.

Comparaison entre les anciens itinéraires (mois XXXX) et les nouveaux (mois YYYY)					
ID de ville	RTA	Ancien itinéraire (#)	Nouvel itinéraire (#)	% de l'ancien inclus dans le nouveau	% du nouveau dérivé de l'ancien
2434	K1B	50	50	94	74
2434	K1B	50	51	6	8
2434	K1B	51	50	33	26
2434	K1B	51	51	61	92
2434	K1B	51	57	6	5
2434	K1B	57	57	91	50
2434	K1B	57	58	9	100
2434	K1B	52	52	29	10
2434	K1B	52	60	71	100
2434	K1B	53	52	20	24
2434	K1B	53	53	60	100
2434	K1B	53	58	20	33
2434	K1B	54	54	93	83
2434	K1B	54	55	7	5
2434	K1B	55	55	100	89
2434	K1B	56	52	30	14
2434	K1B	56	56	70	100
2434	K1B	58	52	12	10
2434	K1B	58	55	12	5

Niveaux géographiques - Géographie du recensement

Les données sont aussi disponibles pour certains niveaux de la géographie du recensement; le tableau suivant montre les codes pour ces niveaux, ainsi qu'une brève description de chacun.

Niveau géographique	Nom	Description
61	Secteur de recensement	Les secteurs de recensement (SR) sont de petites unités géographiques représentant des collectivités urbaines ou rurales semblables à des quartiers qui ont été créées dans une région métropolitaine de recensement (voir définition ci-dessous) ou une agglomération de recensement dont le noyau urbain comptait une population de 50 000 habitants ou plus d'après le recensement de 2001. Les SR sont délimités par un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) de concert avec Statistique Canada. Les banques de données de 2003 contiennent 4 730 régions de niveau géographique « 61 ».
51	Région économique	Une région économique est constituée d'un groupe de divisions de recensement (voir définition ci-dessous) complètes sauf dans le cas de l'Ontario. Les régions économiques (RÉ) servent à l'analyse de l'activité économique régionale. Au Québec, les RÉ sont désignées en vertu d'une loi (elles ont pour nom « régions administratives »). Dans toutes les autres provinces, elles sont établies conformément à une entente entre Statistique Canada et la province en question. L'Île-du-Prince-Édouard et les territoires consistent chacun en une région économique. Les banques de données de 2003 contiennent 76 régions de niveau géographique « 51 ».

Niveau géographique	Nom	Description
42	Agglomération de recensement	Le concept général de l'agglomération de recensement (AR) s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé. Une AR compte au moins 10 000 habitants d'après le dernier recensement. Les banques de données de 2003 contiennent 118 régions de niveau géographique « 42 ».
41	Région métropolitaine de recensement	Le concept général de la région métropolitaine de recensement (RMR) s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé. Une RMR compte au moins 100 000 habitants d'après le dernier recensement. Il y a 28 RMR dans les banques de données de 2003: 001, St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador 205, Halifax, Nouvelle-Écosse 310, Saint John, Nouveau-Brunswick 408, Saguenay, Québec 421, Québec, Québec 433, Sherbrooke, Québec 442, Trois-Rivières, Québec 462, Montréal, Québec 505, Ottawa-Gatineau (partie Québec) 505, Ottawa-Gatineau (partie Ontario) 521, Kingston, Ontario 532, Oshawa, Ontario 535, Toronto, Ontario 537, Hamilton, Ontario 539, St-Catharines-Niagara, Ontario 541, Kitchener, Ontario 555, London, Ontario 559, Windsor, Ontario 580, Greater Sudbury, Ontario 595, Thunder Bay, Ontario 602, Winnipeg, Manitoba

Niveau géographique	Nom	Description
41 (suite)	Région métropolitaine de recensement	705, Regina, Saskatchewan 725, Saskatoon, Saskatchewan 825, Calgary, Alberta 835, Edmonton, Alberta 932, Abbotsford, Colombie-Britannique 933, Vancouver, Colombie-Britannique 935, Victoria, Colombie-Britannique
31	Circonscription électorale fédérale	Une circonscription électorale fédérale (CÉF) est un endroit ou un territoire pour lequel les habitants sont représentés par un député élu à la Chambre des communes. Selon l'Ordonnance de représentation de 2003, il y a 308 CÉF au Canada. Le directeur général des élections prépare à l'intention du gouverneur général en conseil l'Ordonnance de représentation, qui décrit chaque circonscription électorale déterminée par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales et en indique le nom ainsi que la population. Les banques de données de 2003 contiennent 308 régions de niveau géographique « 31 ».
21	Division de recensement	Une division de recensement (DR) est un groupe de villes de villes voisines les unes des autres qui sont réunies pour des besoins de planification régionale et de gestion de services communs (comme les services de police et d'ambulance). Une DR peut correspondre à un comté, à une municipalité régionale ou à un district régional. Ces groupes sont créés selon les lois en vigueur dans certaines provinces et territoires du Canada. Dans d'autres provinces ou territoires dont les lois ne prévoient pas de telles régions (Terre-Neuve-et-Labrador, Manitoba, Saskatchewan et Alberta), Statistique Canada définit des régions équivalentes à des fins statistiques en collaboration avec ces provinces et territoires. Les banques de données de 2003 contiennent 288 régions de niveau géographique « 21 ».

Niveaux géographiques - Géographie spéciale

Les utilisateurs peuvent choisir une région qui les intéresse, laquelle n'est pas normalisée et pour laquelle il n'existe pas de données standard (par exemple, les régions de service des succursales bancaires, etc.) Pour obtenir de telles données, les utilisateurs doivent fournir une liste des codes postaux qui composent ces régions spéciales pour lesquelles ils veulent se procurer des données. Nous leur fournirons les données agrégées correspondantes. Les informations commandées pour des régions spéciales définies par l'utilisateur seront codées comme suit :

Niveau géographique	Nom	Description
93	Total de toutes les régions spéciales	Ce niveau représente une agrégation de toutes les régions spéciales définies par l'utilisateur et comprend l'ensemble des régions codées aux niveaux 92 et 91.
92	Autres régions spéciales	Ce niveau géographique comprend toutes les régions définies par l'utilisateur qui étaient trop petites, en termes de population, pour permettre une compilation séparée (c'est-à-dire des régions de moins de 100 déclarants).
91	Région spéciale définie par l'utilisateur	Une région désignée avec le code « 91 » est une région définie par l'utilisateur, selon les besoins de cet utilisateur. Il peut s'agir, par exemple, de régions scolaires, de districts de santé, etc.

Fichiers de conversion

Quand un client désire acheter des données sur des régions faisant partie d'une géographie non standard selon la Division des données régionales et administratives, un fichier de conversion est habituellement requis. Ce fichier de conversion, document électronique utilisé par notre personnel pour agréger les différentes régions postales qui constituent la région définie par l'utilisateur, est une combinaison des codes postaux formant une ou plusieurs régions spéciales. Vous n'avez qu'à nous fournir les codes postaux de cette région et nous compilerons les données (sujettes aux restrictions de la confidentialité). La liste devrait inclure tous les codes postaux pour chaque région.

Ceci s'applique seulement aux régions qui ne sont pas « standard ». Ces dernières peuvent englober une ou de nombreuses régions dont les limites chevauchent plus d'une région standard ou plus d'un code postal. Les régions définies par l'utilisateur peuvent offrir un service particulier, être un secteur de recrutement scolaire, un quartier ou presque n'importe quelle autre région.

Chaque code postal du fichier de conversion est donc associé à un code régional correspondant. Le code postal est utilisé comme point de comparaison pour les totalisations des données économiques et démographiques de chaque région. L'exemple ci-dessous montre un fichier de conversion typique reçu par la Division des données régionales et administratives.

Code postal	Région de l'utilisateur
A1A1A1	0001
A1A1A2	0001
A1A1A3	0001
A1A1A4	0001
A1A1A5	0001
A1A1A6	0001
A1A1A7	0002
A1A1A8	0002
A1A1A9	0002
A1A1B1	0002
A1A1B2	0002
A1A1B3	0003
A1A1B4	0003
A1A1B5	0003
A1A1B6	0003
A1A1B7	0003
A1A1B8	0004
A1A1B9	0004
A1A1C1	0004
A1A1C2	0004
A1A1C3	0004

Nota :

- 1) Le fichier de conversion devrait avoir une longueur d'enregistrement de 10 octets, les six premiers représentant le code postal et les quatre autres correspondant à la région définie par l'utilisateur.
- 2) Il n'y a pas d'espace entre le troisième et le quatrième caractère du code postal.
- 3) Le code de région définie par l'utilisateur ne comporte que quatre caractères.
- 4) Notre système ne convertit pas les régions définies par l'utilisateur qui comportent des niveaux hiérarchiques. Dans l'exemple précédent, les régions 0001 et 0002 ne concordent pas avec leur total respectif, contrairement aux régions 0003 et 0004. La production de ce type d'information hiérarchique voudrait dire soumettre plusieurs fois le fichier de conversion à nos programmes, entraînant ainsi une hausse des coûts.

NOUS INVITONS VOS COMMENTAIRES

Nous nous efforçons constamment d'améliorer nos produits pour satisfaire aux besoins de nos clients. Afin d'atteindre cet objectif, il est essentiel que nous puissions bénéficier de vos commentaires sur la qualité et la présentation de nos produits. Si, en tant qu'utilisateurs de données, vous avez des suggestions à nous faire à cet égard, nous les accepterons volontiers.

Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous diverses formes. Outre les publications, les totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquettes, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique.

Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordiolingue et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet des présentes données doit être adressée à :

Service à la clientèle
Division des données régionales et administratives
Statistique Canada
Pièce 1306, immeuble Principal
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Téléphone : (613) 951-9720
Sans frais : 1-866-652-8443
Télécopieur : (613) 951-4745
Sans frais : 1-866-652-8444
infodra@statcan.ca

La Division des services-conseils vous offre une gamme de services : identification de vos besoins, détermination des sources ou de la disponibilité des données, consolidation et intégration de données provenant de diverses sources et élaboration de profils, analyse de faits saillants ou de tendances et pour terminer, formation sur les produits, services et concepts de Statistique Canada ainsi que sur l'utilisation de données statistiques.

Vous pouvez également visiter notre site Web au <http://www.statcan.ca>.

Service national de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Numéro pour commander seulement (Canada et États-Unis)	1-800-267-6677
Numéro sans frais de commande par télécopieur (Canada et États-Unis)	1-877-287-4369

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de services à la clientèle sont aussi publiées sur www.statcan.ca sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.

PRODUITS DE DONNÉES DISPONIBLES

La Division des données régionales et administratives de Statistique Canada dresse des tableaux de données statistiques à partir de dossiers administratifs - notamment les déclarations d'impôt. Les banques de données démographiques et socio-économiques qui en résultent figurent dans le tableau ci-dessous, tout comme le numéro d'identification de chaque produit et la date normale de parution.

Nom du produit	Numéro du produit	Date de parution
Cotisants à un REER	17C0006	Automne
Soldes libres de REER	17C0011	Automne
Épargnants canadiens	17C0009	Automne
Investisseurs canadiens	17C0007	Automne
Revenu de placements canadiens	17C0008	Automne
Déclarants canadiens	17C0010	Automne
Gains en capital au Canada	17C0012	Automne
Dons de charité	13C0014	Automne
Revenu et démographie selon les quartiers	13C0015	Printemps
Profil de dépendance économique	13C0017	Printemps
Profil du revenu du travail	71C0018	Printemps
Familles	13C0016	Printemps
Aînés	89C0022	Printemps
Estimations de la migration	91C0025	Automne

RÉGION de l'ATLANTIQUE

Couvre les provinces suivantes :
Terre-Neuve et le Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Statistique Canada
Services-conseils
1741, rue Brunswick
2^e étage, boîte 11
HALIFAX, Nouvelle-Écosse
B3J 3X8

RÉGION du QUÉBEC

Couvre tout le Québec (sauf la région de la capitale nationale) et le Nunavut.

Statistique Canada
Services-conseils
200, boul. René-Lévesque Ouest
Complexe Guy Favreau
4^e étage, Tour-est
MONTREAL, Québec
H2Z 1X4

RÉGION de la CAPITALE NATIONALE

Couvre la région de la capitale nationale.

Statistique Canada
Centre de consultation statistique
(Région de la capitale nationale)
Immeuble R.-H.-Coats
Rez-de-chaussée
Avenue Holland
OTTAWA, Ontario
K1A 0T6

RÉGION de l'ONTARIO

Couvre tout l'Ontario sauf la région de la capitale nationale.

Statistique Canada
Services-conseils
Immeuble Arthur-Meighen, 10^e étage
25, avenue St. Clair Est
TORONTO, Ontario
M4T 1M4

RÉGION des PRAIRIES

Pour le Manitoba :

Statistique Canada
Services-conseils
Immeuble Via Rail, Pièce 200
123, rue Main
WINNIPEG, Manitoba
R3C 4V9

Pour la Saskatchewan :

Statistique Canada
Services-conseils
Park Plaza, Suite 440
2365, rue Albert
REGINA, Saskatchewan
S4P 4K1

Pour l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest :

Statistique Canada
Services-conseils
Pièce 900, Pacific Plaza
10909, avenue Jasper N.O.
EDMONTON, Alberta
T5J 4J3

RÉGION du PACIFIQUE

Couvre la Colombie-Britannique et le territoire du Yukon.

Statistique Canada
Services-conseils
Library Square Office Tower
600-300, rue Georgia Ouest
VANCOUVER, Colombie-Britannique
V6B 6C7